

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008
Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2008-3-3-1
Séance du vendredi 27 juin 2008

Niveaux de service des routes départementales pour la viabilité hivernale

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

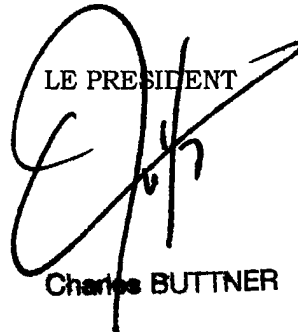
VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 20 mai 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les niveaux de service des routes départementales pour la viabilité hivernale tels que prévus sur la carte jointe au rapport.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER